

Orientation 1 Concourir à la protection des patrimoines naturels du coeur

Orientation 1 Concourir à la protection des patrimoines naturels du coeur

Aire d'adhésion Mesure n°3 Mettre en oeuvre les objectifs Natura 2000

L'Établissement public sera animateur de la mise en oeuvre des directives Natura 2000 « Habitats » et « Oiseaux » des parties de l'Aire d'adhésion (Calanques, Grand Caunet, Cap Canaille) qui bénéficient de cette reconnaissance communautaire.

Il pourra contractualiser avec les organismes concernés pour porter des mesures de gestion ou de protection identifiées dans les documents d'objectif : ces contrats pourront donner lieu à des financements spécifiques auprès des acteurs de la gestion du territoire.

Pour les études d'incidence, sur les sites Natura 2000 ou à proximité, l'EPPN informe les pétitionnaires qui le contactent sur les procédures et les réglementations, met à disposition les informations dont il dispose sur les sites et les conseille en vue d'optimiser la prise en compte des objectifs Natura 2000 en lien avec ceux du Parc national.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

-Mettre en oeuvre les objectifs Natura 2000 par des contrats ou chartes.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Anime la mise en oeuvre des documents d'objectifs pour les sites où il est compétent. Apporte son soutien scientifique et technique aux autres opérateurs, animateurs, gestionnaires. Assure la coordination et cohérence de la mise en oeuvre des différents documents d'objectifs. Informe et conseille les communes dans les procédures d'évaluation d'incidence.	Associent l'EPPN à l'élaboration et la mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000 pour lesquels elles sont opératrices, animatrices ou gestionnaires. S'assurent de la bonne articulation des actions Natura 2000 sur leur territoire en Aire d'adhésion avec les orientations de la Charte du Parc national.	Services de l'État, ONF Scientifiques. Opérateurs privés signataires de contrats Natura 2000.
Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation naturelle et d'accueil et organisation de la fréquentation		

Aire d'adhésion Mesure n°5 Protéger les espèces patrimoniales

Dans les espaces naturels de l'Aire d'adhésion, pour la plupart inscrits dans le réseau européen Natura 2000, se trouvent de nombreuses espèces protégées, menacées, rares ou emblématiques (certaines d'intérêt communautaire, d'autres avec des statuts de protection nationaux ou locaux).

Orientation 1 Concourir à la protection des patrimoines naturels du coeur

En cohérence avec le principe de solidarité écologique avec le coeur, les espèces patrimoniales doivent être répertoriées, suivies et protégées dans les espaces naturels de l'Aire d'adhésion.

pages 116 et 117

Référence ID de l'article : #1718

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-22 10:16